

## L'offre de formation continue en chiffres – enquête 2014

Le marché luxembourgeois de la formation continue s'est construit et organisé au cours des vingt dernières années, stimulé par une demande en constante évolution. Au fil du temps, l'offre de formation s'est étoffée et adaptée pour répondre aux exigences sans cesse croissantes des différents publics.

Partant du constat qu'il existe peu de données sur l'offre de formation continue au Luxembourg, en particulier sur l'offre des prestataires privés, l'Observatoire de la formation mène une enquête récurrente dont l'objectif consiste à apporter un éclairage sur la structuration de l'offre de formation et les pratiques des organismes de formation sur le territoire.

Au cours de cette seconde édition, l'enquête a permis de dénombrier 350 organismes de formation actifs et de décrire l'offre de formation, en 2013, pour 265 d'entre eux.

### Ce qu'il faut retenir

En 2013, les organismes privés représentent 80 % des organismes de formation présents sur le marché luxembourgeois. Il s'agit surtout de structures de moins de cinq salariés (63 %). Pour la moitié, la formation est leur activité unique ou principale. Dans quatre organismes privés sur dix, tous les salariés sont formateurs et un organisme privé sur deux a recours à des formateurs externes. Une petite majorité (52 %) intervient au-delà des frontières.

Les organismes privés accordent une grande importance au bouche à oreille, favorisé par la taille du marché luxembourgeois. Internet est le canal de promotion le plus utilisé.

La plupart des organismes de formation (privés, institutionnels/sectoriels et asbl) élaborent des programmes de formation sur mesure (89 %), adaptés aux besoins spécifiques de leurs clients. Les domaines «Développement personnel et professionnel» et «Gestion d'entreprise, Ressources humaines» arrivent en tête de l'offre globale de formation. La langue la plus courante est le français : près de neuf organismes de formation sur dix l'utilisent pour dispenser les formations. Par ailleurs, 44 % des organismes de formation proposent un accompagnement personnalisé (tutorat-coaching) et 25 % organisent des formations sanctionnées par un certificat reconnu au niveau national ou international.

Les entreprises sont les principaux commanditaires des formations, qui sont destinées à leurs salariés. 23 % des organismes de formation dispensent des formations à des demandeurs d'emploi et 45 % à des particuliers qui autofinancent leur formation.

En 2013, lorsque la formation est leur activité unique ou principale, six organismes de formation sur dix dégagent plus de 50 000 euros de recette annuelle provenant de cette activité sur le territoire. La perspective d'évolution des recettes est, pour une grande majorité des organismes de formation, jugée comme stable ou positive quel que soit l'horizon de temps : plutôt stable (43 %) à très court terme et plutôt positive (48 %) à moyen terme.

## Les organismes privés

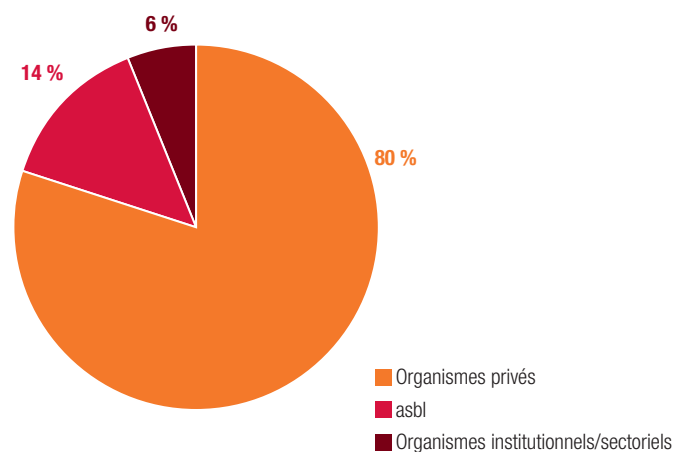
Il existe plusieurs types d'organisme de formation autorisés à dispenser des formations au Luxembourg. Selon leur statut, la législation leur impose des conditions spécifiques pour pouvoir exercer. Pour cette enquête, les organismes de formation sont regroupés en trois catégories :

- organismes privés ;
- organismes institutionnels/sectoriels ;
- asbl.

À partir d'une liste initiale de 887 contacts, l'enquête administrée par la société TNS-ILRES (CAWI/CATI), du 30 mai au 15 juillet 2014 a permis de dénombrer 350 organismes de formation actifs et de décrire les actions de formations réalisées en 2013 par 265 d'entre eux<sup>1</sup>. Les organismes de formation qui se sont créés en 2014, au nombre de 27, sortent du champ de l'enquête. Ceux qui n'ont pas répondu aux questions relatives à leurs pratiques de formation également.

### En 2013, quatre organismes de formation sur cinq relèvent du secteur privé (Graphique 1)

Graphique 1  
Répartition des organismes de formation selon le statut (en %) – 2013



**Lecture :** 6 % des organismes de formation sont des organismes institutionnels/sectoriels.

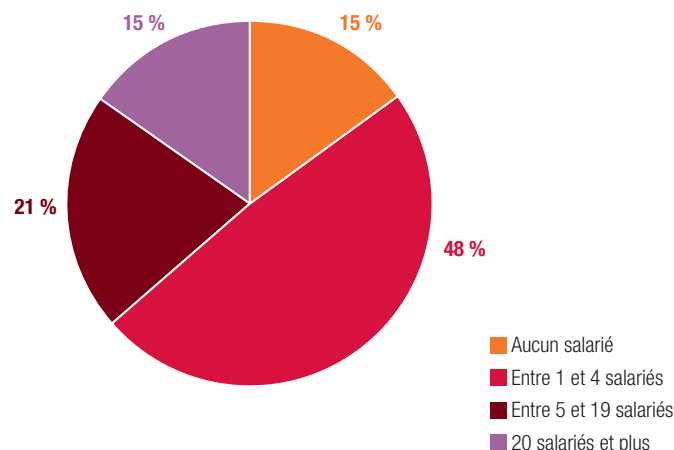
Source : Observatoire de la formation

### Le marché privé de la formation est caractérisé par la présence d'une majorité de petites structures

Les trois quarts des organismes privés, actifs en 2013 sur le marché de la formation, se sont créés après 2003, plus d'un tiers entre 2011 et 2013. Les petites structures sont plus récentes que les grandes : 50 % de celles qui n'emploient pas de salarié ont débuté leur activité après 2010. Avec 63 %, les structures de moins de cinq salariés sont

majoritairement représentées (**Graphique 2**). La moitié des organismes privés ont pour activité unique ou principale la formation. Ils sont davantage parmi les structures de moins de cinq salariés (**Graphique 3**).

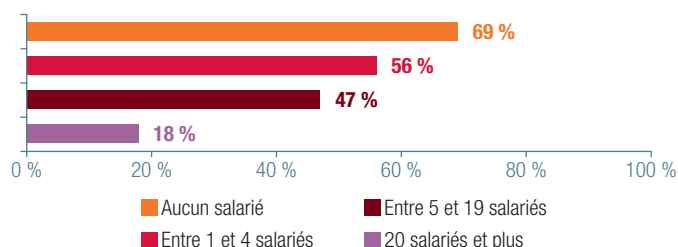
Graphique 2  
Répartition des organismes privés selon la taille (en %) – 2013\*



**Lecture :** 48 % des organismes privés comptent entre 1 et 4 salariés.  
\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

Graphique 3  
Part des organismes privés qui ont la formation pour activité unique ou principale selon la taille (en %) – 2013



**Lecture :** 56 % des organismes privés qui comptent entre 1 et 4 salariés ont la formation pour activité unique ou principale.

Source : Observatoire de la formation

La part des formateurs dans l'effectif salarié des organismes privés s'établit à 20 %. Ce résultat est fortement influencé par les structures de 20 salariés et plus, qui emploient 86 % de l'effectif salarié composant les organismes privés et ont, en règle générale, la formation pour activité secondaire (82 %). Parmi les structures de moins de cinq salariés, près de 80 % des salariés sont formateurs. Par ailleurs, la part des organismes privés qui emploient tous leurs salariés en tant que formateurs s'élève à 40 %.

La moitié des organismes privés sollicitent les services de formateurs externes (48 %). Les autres ne font intervenir que leurs formateurs salariés. Les plus grandes structures font plus appel à des formateurs externes. Elles sont 67 % parmi celles de 20 salariés et plus.

<sup>1</sup> Marge d'erreur : +/- 5 % par rapport aux réponses qui auraient été produites par l'ensemble des contacts.

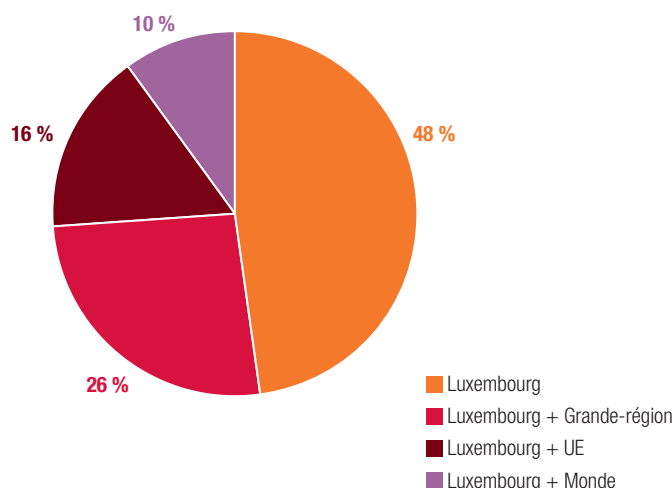
Un tiers des organismes privés ne disposent d'aucune salle de formation et 40 % en possèdent une seule. Parmi ceux qui disposent d'au moins une salle de formation, un sur dix déclare au moins une location à des externes. Par ailleurs, 41 % disent avoir loué des locaux pour leur activité de formation.

## Zone géographique d'activité des organismes privés

### Une zone géographique d'activité qui dépasse les frontières

Un peu moins de la moitié des organismes privés limitent leur activité de formation au seul territoire luxembourgeois (48 %) (**Graphique 4**). Pour 26 % des organismes privés, la zone géographique d'activité correspond à la Grande-région. L'activité de formation s'étend au-delà des frontières des régions voisines du Luxembourg pour les autres : 16 % limitent leur zone de chalandise aux seuls pays européens et 10 % l'étendent au-delà des frontières européennes.

**Graphique 4**  
Répartition des organismes privés selon la zone géographique d'activité (en %) – 2013\*



**Lecture :** 26 % des organismes privés dispensent leurs formations dans une zone limitée à la Grande-région.

\* Taux de non-réponse = 5 %

Source : Observatoire de la formation

## Stratégie commerciale des organismes privés

### Le bouche à oreille est le mode de communication le plus utilisé pour se faire connaître

La réputation des organismes privés représente leur principal atout commercial, car ils sont 75 % à citer le bouche à oreille comme déterminant dans leur succès commercial et 64 % à rencontrer directement les acheteurs de formation. La petite taille du marché luxembourgeois favorise très certainement ce mode de promotion.

#### Encadré 1

##### Organismes privés

L'expression «Organismes privés» désigne les organismes de formation privés.

Les **organismes de formation privés** sont soumis aux règles du droit d'établissement et doivent être titulaires d'une autorisation ministérielle pour exercer l'activité de formation professionnelle continue. Cette autorisation d'exercer est strictement personnelle. Elle est délivrée au nom d'un individu, tant pour les sociétés de capitaux (personnes morales) que pour les sociétés de personnes (personnes physiques).

##### Références légales :

- Loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail (Article L. 542-8).
- Loi du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Source : INFPC

### Internet est le canal de promotion le plus utilisé

Pour attirer la clientèle, les organismes privés utilisent principalement le démarchage par courrier électronique (62 %) et accordent une grande importance à leur site internet (64 %). Ils achètent également des espaces publicitaires sur d'autres sites Internet (18 %). En revanche, seuls 16 % des organismes privés utilisent la publicité dans la presse écrite et 2 % la radio ou la télévision, vraisemblablement en raison du coût élevé de ces moyens de promotion.

## Les pratiques des organismes de formation

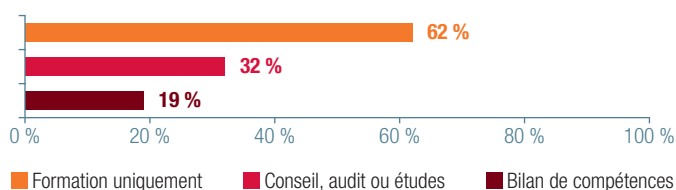
**La suite de la publication se réfère aux pratiques de l'ensemble des organismes de formation (organismes privés, organismes institutionnels/sectoriels, asbl).**

### Activités des organismes de formation

#### Des prestations diversifiées

38 % des organismes de formation complètent leur activité de formation par des prestations de conseil, d'audit ou d'études dans les domaines de la formation et de la gestion des ressources humaines et/ou des prestations de bilan de compétences (**Graphique 5**). Les prestations de conseil, d'audit ou d'études sont réalisées par 32 % des organismes de formation. Le bilan de compétences concerne 19 % d'entre eux.

**Graphique 5**  
Part des organismes de formation selon la nature de leurs activités  
(en %) – 2013



**Lecture :** 19 % des organismes de formation réalisent des bilans de compétences.

Source : Observatoire de la formation

## Une offre de formation qui tend vers la spécialisation

### Quatre organismes de formation sur dix dispensent exclusivement des formations sur mesure

47 % des organismes de formation proposent à la fois des formations catalogue et des formations sur mesure. Ils sont 42 % à dispenser exclusivement des formations sur mesure adaptées aux besoins de la clientèle et 11 % uniquement des formations catalogue (**Graphique 6**).

Au total, 89 % des organismes de formation délivrent de la formation sur mesure et 58 % de la formation catalogue.

#### Encadré 2

##### Formation sur mesure

Formation adaptée aux besoins spécifiques d'une entreprise ou d'une organisation. Elle répond à un cahier des charges précis en termes d'objectifs, de durée, d'approche pédagogique, d'évaluation et de population à former.

##### Formation catalogue inter-entreprises

Formation issue des programmes définis au préalable par les organismes de formation à laquelle participent des salariés de différentes entreprises/organisations ou tout autre public intéressé.

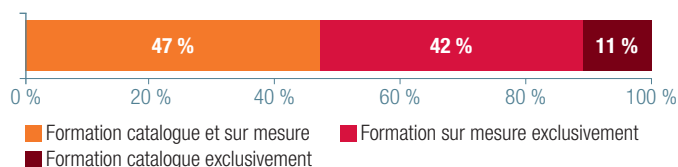
##### Formation catalogue intra-entreprise

Formation issue des programmes définis au préalable par les organismes de formation organisée pour les salariés d'une même entreprise.

Source : INFPC

Parmi les organismes de formation qui offrent de la formation catalogue, 89 % dispensent des formations catalogue intra-entreprise.

**Graphique 6**  
Répartition des organismes de formation selon le type de formation (en %) – 2013



**Lecture :** 58 % des organismes de formation dispensent des formations catalogue (47 % + 11 %).

Source : Observatoire de la formation

## À chacun son domaine de formation

En 2013, les domaines de formation «Développement personnel et professionnel» et «Gestion d'entreprise, Ressources humaines» arrivent en tête de l'offre globale de formation au Luxembourg, indépendamment du statut et de la taille des organismes de formation (**Tableau 1**).

L'offre de formation des organismes institutionnels/sectoriels est la plus étendue. L'offre de formation des asbl et celle des organismes privés sont plus ciblées. Les trois quarts des organismes privés couvrent trois domaines au maximum. Aucune asbl ne dispense des formations dans plus de cinq domaines.

#### Encadré 3

##### Organismes institutionnels/sectoriels

L'expression «Organismes institutionnels/sectoriels» couvre l'ensemble des organismes de formation institutionnels et sectoriels.

##### Organismes de formation Institutionnels

Les établissements de formation non commerciaux sont exemptés de l'autorisation ministérielle évoquée en ce qui concerne les organismes privés (encadré 1). Ils sont habilités à exercer l'activité de formation par le biais d'autres lois. Il s'agit, par exemple, des organismes de formation publics (ex. : Centre National de Formation Professionnelle Continue – CNFPC) ou des chambres professionnelles.

##### Organismes de formation sectoriels

Ils répondent aux besoins spécifiques des secteurs d'activité dont ils émanent. Bien que cette catégorie d'organismes relève de différents statuts (ex. : Institut de Formation Bancaire, Luxembourg – IFBL, Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB), elle a été associée à celle des institutionnels/sectoriels.

En outre, les organismes de formation qui répondent aux besoins spécifiques des professions dont ils émanent ont été associés à la catégorie des institutionnels/sectoriels (ex. : Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils – OAI).

Source : INFPC

Tableau 1

Part des organismes de formation<sup>2</sup> selon le statut et la taille (en %) – 2013

Domaine de formation	Total	Statut			Taille (Nombre de salariés)			
		privé	instit.	asbl	0	1-4	5-19	>19
Développement personnel et professionnel	50	49	69	50	44	59	48	39
Gestion d'entreprise, Ressources humaines	39	41	75	11	22	46	41	34
Finance, Assurance, Droit	23	22	69	6	10	24	29	23
Communication, Multimédia	23	22	38	17	22	22	27	18
Santé, Action sociale	22	14	44	58	24	19	22	25
Qualité, Sécurité	21	19	50	17	12	18	24	32
Informatique, Télécommunication	20	20	50	3	12	14	29	30
Commerce, Vente, Horeca	15	15	38	3	12	14	19	11
Sciences, Sciences sociales et humaines	14	10	19	39	7	17	19	7
Langues	14	15	25	6	27	11	13	11
Construction, Environnement, Energie	13	12	38	6	10	8	17	23
Transport, Manutention	8	7	31	8	5	7	8	16
Mécanique, Electrotechnique, Automatismes	5	5	13	0	5	3	8	7
Transformation de matériaux et gestion de production	4	4	6	0	0	5	5	2
Agriculture, Agroalimentaire	4	4	6	3	7	4	3	2
Artisanat, Art	3	3	13	0	0	4	3	5

**Lecture :** 49 % des organismes privés dispensent des formations en «Développement personnel et professionnel».

Source : Observatoire de la formation

La moitié des organismes institutionnels/sectoriels sont actifs dans au moins six domaines et 70 % dispensent des formations dans les trois domaines phares : «Développement personnel et professionnel», «Gestion d'entreprise, Ressources humaines» et «Finance, Assurance, Droit».

Les organismes privés couvrent plus souvent les domaines «Gestion d'entreprise, Ressources humaines», «Informatique, Télécommunication», «Commerce, Vente, Horeca» et «Langues».

La part des asbl est particulièrement plus élevée dans les domaines «Santé, Action sociale» et «Sciences, Sciences sociales et humaines».

La taille est également un facteur de différenciation. Les structures de 20 salariés et plus se distinguent dans les domaines «Qualité, Sécurité» (32 %) et «Construction, Environnement, Energie» (23 %). Pour les structures de taille comprise entre 1 et 19 salariés, l'offre de formation cible essentiellement les domaines «Développement personnel et professionnel» et «Gestion d'entreprise, Ressources humaines».

Enfin, les structures sans aucun salarié sont plus souvent actives dans le domaine «Langues».

#### Encadré 4

##### asbl

L'expression «asbl» couvre l'ensemble des associations sans but lucratif et fondations.

Agréée individuellement par le ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions, **l'association sans but lucratif** est celle «qui ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, ou qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel» (Source : Mémoires A n° 23 du 5 mai 1928).

Le terme «**fondation**» est utilisé pour désigner les institutions charitables et autres, d'intérêt général, créées à l'initiative des particuliers. Les fondations se définissent comme «les établissements qui, (...) tendent à la réalisation d'une œuvre d'un caractère philanthropique, social, religieux, scientifique, artistique, pédagogique, sportif ou touristique» (Source : Mémoires A n° 23 du 5 mai 1928).

Source : INFPC

## Caractéristiques de l'offre de formation

### Le français est la langue la plus utilisée pour dispenser les formations

En 2013, 85 % des organismes de formation dispensent des cours en langue française (**Tableau 2**) et 21 % n'utilisent que cette langue. Le français et l'anglais font partie, avec le luxembourgeois, du trio des langues les plus utilisées pour dispenser les formations. L'allemand se classe quatrième. 31 % des organismes de formation proposent des cours dans une seule langue, 64 % dans deux ou trois langues, et 15 % dans quatre langues et plus.

<sup>2</sup> Les domaines de formation sont au nombre de 16. Ils sont issus de Formacode® – Thésaurus de l'offre de formation (Source: Centre INFFO, 2010).

**Tableau 2**  
Part des organismes de formation par langue de formation (en %) – 2013

Langue	Langue utilisée	Langue exclusivement utilisée	Langue la plus utilisée
Français	85 %	21 %	60 %
Anglais	50 %	5 %	17 %
Luxembourgeois	38 %	4 %	15 %
Allemand	42 %	2 %	8 %
Portugais	6 %	nc*	1 %
Autres langues	9 %	nc	nc

**Lecture :** 38 % des organismes de formation dispensent des cours en luxembourgeois. 4 % ne dispensent leurs cours que dans la langue luxembourgeoise. 15 % utilisent le plus souvent le luxembourgeois pour dispenser leurs formations.  
\* nc : non classé.

Source : Observatoire de la formation

### La formation à distance, loin de se généraliser

En 2013, pratiquement tous les organismes de formation dispensent des formations en présentiel (en groupe et en salle) (**Tableau 3**). Pour près de neuf organismes de formation sur dix (86 %), c'est le mode d'organisation privilégié des formations et pour près d'un sur deux, l'unique mode utilisé. La part des organismes de formation qui utilisent tous les modes pour délivrer leurs formations (en présentiel, accompagnement personnalisé et à distance) s'établit à 16 %.

La part des organismes de formation qui pratiquent l'accompagnement personnalisé (tutorat-coaching) s'élève à 44 %. Ce mode d'organisation des formations est le plus utilisé par 12 % des organismes de formation.

La formation en mode e-learning concerne 19 % des organismes de formation et 13 % d'entre eux quand elle est dispensée en complément à l'utilisation de salles de formation (mode mixte). Ils ne sont que 2 % à privilégier ces modes pour dispenser des cours. Aucun des organismes de formation ne propose uniquement des formations à distance (e-learning ou mixte).

**Tableau 3**  
Part des organismes de formation par mode d'organisation des formations (en %) – 2013

Mode d'organisation	Mode d'orga. utilisé	Mode d'orga. le plus utilisé
En présentiel (en groupe et en salle)	96 %	86 %
Accompagnement personnalisé (tutorat-coaching)	44 %	12 %
e-Learning	19 %	
Mixte (en salle et à distance)	13 %	2 %

**Lecture :** 96 % des organismes de formation dispensent des cours en présentiel. 86 % utilisent le plus souvent ce mode pour dispenser leurs formations.

Source : Observatoire de la formation

#### Encadré 5

##### Accompagnement personnalisé (tutorat-coaching)

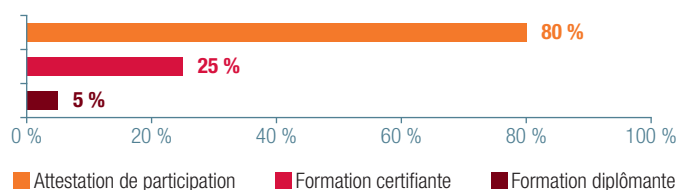
Toute activité de conseil, d'orientation ou de supervision d'un apprenant par un professionnel expérimenté et compétent. Le tuteur soutient l'apprenant tout au long du processus d'apprentissage (soit en école ou en centre de formation, soit sur le lieu de travail). Le tutorat couvre différentes activités: matières d'enseignement, orientation, développement personnel.

Source : Cedefop

### Une offre de formation fondée sur une logique d'attestation

L'attestation de participation<sup>3</sup> constitue la règle : 80 % des organismes de formation en délivrent aux participants (**Graphique 7**) et 55 % ne délivrent que des attestations. Un organisme sur quatre propose au moins une formation sanctionnée par un certificat reconnu au niveau national ou international. Ils ne sont que 5 % à déclarer offrir des formations diplômantes. Seuls les organismes institutionnels/sectoriels en proposent.

**Graphique 7**  
Part des organismes de formation par type de justificatif de formation délivré (en %) – 2013\*



**Lecture :** 80 % des organismes de formation dispensent des cours sanctionnés par une attestation de participation.

\* Taux de non-réponses : 6 %

Source : Observatoire de la formation

#### Encadré 6

##### Formation certifiante

Formation sanctionnée par une certification nationale ou internationale reconnue au sein d'un métier, d'un secteur d'activité ou d'une branche professionnelle.

##### Formation diplômante

Formation sanctionnée par un diplôme délivré ou reconnu par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Source : INFPC

<sup>3</sup> Document attestant de la présence à une formation.

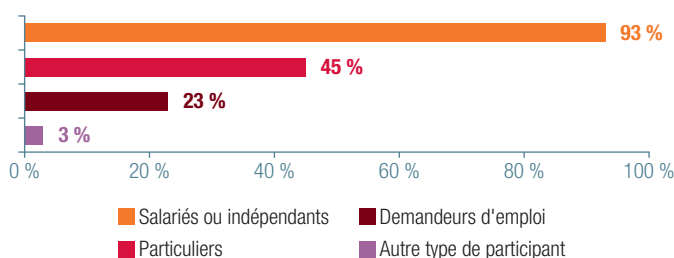
## Participants et commanditaires

### Neuf organismes de formation sur dix forment des salariés ou des indépendants

En 2013, 93 % des organismes de formation forment des salariés ou des indépendants (**Graphique 8**) et 89 % ont pour clients des entreprises (**Graphique 9**).

Graphique 8

Part des organismes de formation par type de participant aux formations (en %) – 2013\*



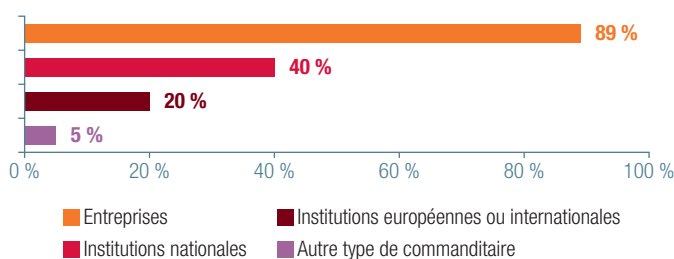
**Lecture** : 93 % des organismes de formation ont pour participants à leurs formations des salariés ou des indépendants.

\* Taux de non-réponses : 5 %.

Source : Observatoire de la formation

Graphique 9

Part des organismes de formation par type de commanditaire des formations, hors particuliers (en %) – 2013\*



**Lecture** : 89 % des organismes de formation ont pour commanditaires des entreprises.

\* Taux de non-réponses : 9 %.

Source : Observatoire de la formation

Pour 82% des organismes de formation, les salariés ou les indépendants sont les participants les plus nombreux aux formations. La part des organismes de formation qui ont pour commanditaires les plus nombreux des entreprises s'établit à 75 %.

Les particuliers qui supportent le coût de la formation avec leurs propres moyens financiers fréquentent les cours d'un peu moins de la moitié des organismes de formation (45 %). 63 % des asbl et 59 % des structures de formation qui ne comptent aucun salarié ont pour clients des particuliers.

23 % des organismes de formation dispensent des formations à des demandeurs d'emploi. Un organisme institutionnel/sectoriel sur deux délivre des cours à ce type de public.

## Bilan et perspectives

### Présence d'un grand nombre de poids légers et de quelques poids lourds sur le marché de la formation

Le petit nombre d'organismes institutionnels/sectoriels (16) regroupe 43 % des personnes formées et couvre 24 % de l'ensemble des heures dispensées (**Tableau 4**).

Tableau 4

Répartition du nombre de personnes formées et du nombre d'heures de formation dispensées selon le statut des organismes de formation (en %) – 2013

Statut	Personnes formées*	Heures de formation dispensées**
Organismes privés	51 %	66 %
Organismes institutionnels/sectoriels asbl	43 %	24 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**Lecture** : Les organismes privés forment 51 % de l'ensemble des participants aux formations et dispensent, au total, 66 % de l'ensemble des heures de formation délivrées.

\* Taux de non-réponses : 23 %

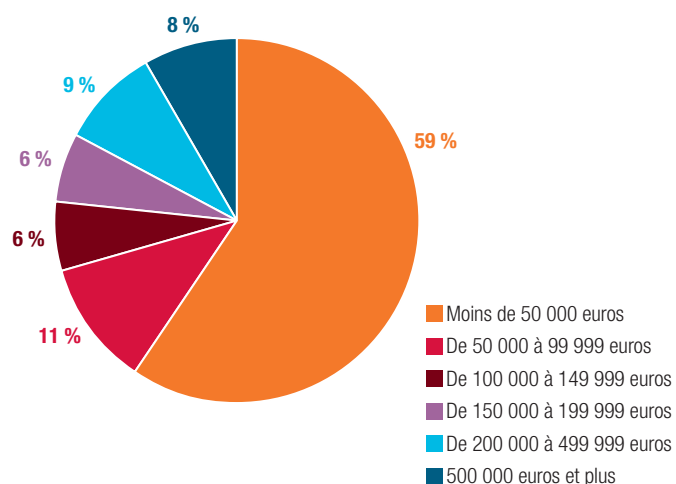
\*\* Taux de non-réponses : 14 %

Source : Observatoire de la formation

En 2013, le chiffre d'affaires annuel provenant de l'activité de formation est inférieur à 50 000 euros pour 59 % des organismes de formation, tous statuts confondus (**Graphique 10**). Il dépasse 500 000 euros pour 8 % d'entre eux. Le poids de l'activité de formation par rapport à l'activité principale modère ce résultat. Quand l'activité de formation n'est pas leur cœur de métier, trois organismes de formation sur quatre dégagent moins de 50 000 euros de chiffre d'affaires annuel provenant de cette activité et 1 % plus de 500 000 euros. En revanche, quand la formation est leur activité unique ou principale, ils ne sont plus que 43 % à dégager moins de 50 000 euros et 16 % à dépasser 500 000 euros.

Graphique 10

Répartition du chiffre d'affaires annuel (en %) – 2013\*



**Lecture :** 59 % des organismes de formation dégagent moins de 50 000 euros de chiffre d'affaires provenant de leur activité de formation sur le territoire luxembourgeois.

\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

Tableau 5

Répartition des organismes de formation selon leur perception de l'évolution de leur chiffre d'affaires à court terme et à moyen terme (en %) – 2013\*

Statut	Incertaine	À la baisse	Stable	À la hausse
Pour l'année en cours 2014	8%	13%	43%	36%
Pour les trois prochaines années (2014-2016)	19%	7%	26%	48%

**Lecture :** 19 % des organismes de formation jugent incertaine la perspective d'évolution à trois ans de leur chiffre d'affaires provenant de l'activité de formation sur le territoire luxembourgeois.

\* Taux de non-réponses : 9 %.

Source : Observatoire de la formation

## La moitié des organismes de formation ont confiance en l'avenir

Plus l'horizon de temps augmente, plus l'incertitude sur la perspective d'activité augmente : à la mi-juillet, près d'un organisme de formation sur dix est incertain quant à l'évolution de son chiffre d'affaires pour l'année en cours (2014). Ils sont deux fois plus nombreux à juger l'avenir comme incertain pour les trois prochaines années (19 %) (**Tableau 5**).

Les organismes de formation sont paradoxalement aussi plus optimistes à moyen terme qu'à court terme : 48 % estiment que leur chiffre d'affaires va augmenter au cours des trois prochaines années, contre 36 % pour l'année 2014.